



**PARC NATUREL URBAIN, 1<sup>RE</sup> RÉALISATION :**

**SITE NATUREL DES NEUF FONTAINES  
À BOSTENS**

**DOSSIER DE PRESSE - MARS 2015**

## SOMMAIRE

LE PARC NATUREL URBAIN DU MARSAN .....	page 3
POURQUOI UN PARC NATUREL URBAIN ? .....	page 3
PNU : MODE D'EMPLOI .....	page 3
LES SITES NATURELS CONCERNÉS .....	page 3-4
CARTE DU PNU .....	page 5
1 <sup>RE</sup> REALISATION DU PNU : LE SITE NATUREL DES NEUF FONTAINES .....	page 6
SES CARACTERISTIQUES .....	page 6
LE PROJET PÉDAGOGIQUE .....	page 7
UN SITE INTERNET POUR PRÉPARER SA VISITE .....	page 7
COÛT DE L'OPÉRATION .....	page 8

## LE PARC NATUREL URBAIN DU MARSAN

### POURQUOI UN PARC NATUREL URBAIN ?

Dans le cadre de la réalisation de l'autoroute A65 Langon/Pau, une démarche "1% Paysage et Développement" a débuté en 2009. Initiée par l'Etat, elle vise à consacrer une fraction du montant des travaux d'une voirie à grande circulation à des actions de mise en valeur du territoire hors emprise routière. En 2010, dans le cadre de sa compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie », le Marsan Agglomération entreprend une démarche de valorisation de son identité territoriale : patrimoine naturel, architectural et historique ainsi que la préservation des espaces agricoles et naturels remarquables. Afin de travailler sur un territoire global et cohérent respectant les équilibres écologiques, un partenariat est établi avec la Communauté de Communes du Pays de Villeneuve en Armagnac Landais et à la Communauté de Communes des Landes d'Armagnac.

Cette dynamique, enclenchée en 2011 autour d'une stratégie et d'objectifs communs, constitue le fondement du Parc Naturel Urbain (PNU) : la préservation de la richesse naturelle, la valorisation du patrimoine bâti, l'aménagement d'espaces de promenade et/ou de loisirs, la transmission de notions éducatives et pédagogiques liées à l'environnement.

### PNU : MODE D'EMPLOI

La création du PNU correspond à la volonté de faire cohabiter les espaces naturels situés en périphérie de l'agglomération du Marsan et les deux pôles urbains que sont Roquefort et Villeneuve-de-Marsan. Il assure ainsi une transition entre la ville et la campagne, entre les espaces naturels, les activités économiques et l'habitat.

L'ambition commune du PNU est de valoriser le patrimoine bâti dans sa singularité et de permettre aux habitants, d'ici et d'ailleurs, de trouver des espaces de promenade, de loisirs qui répondent à leurs attentes. Ce projet participe également à l'éducation environnementale et historique, en constituant un support pédagogique pour les scolaires et le grand public.

Pour mener à bien ce processus, les 3 collectivités ont été épaulées par les bureaux d'études Atelier Physalis, EREA CONSEIL et Delphine Lasserre, spécialiste en urbanisme, paysage et environnement.

### LES SITES NATURELS CONCERNÉS

Le PNU du Marsan s'annonce comme une des richesses et des originalités de trois agglomérations qui se caractérisent avant tout par la diversité de leurs paysages. De nombreux sites ont été inventoriés au cours de l'étude de faisabilité pour leurs qualités paysagères, la diversité des milieux, la richesse patrimoniale...

Au total, ce sont 290 km<sup>2</sup> d'espaces naturels et 10 sites aménagés répartis entre 3 intercommunalités :

#### Le Marsan Agglomération :

Mont de Marsan (berges de la Midouze), Bostens (Neuf Fontaines), Bougue (site de Castets), Gaillères (étang de Massy), Pouydesseaux (centre Jean Rostand) et Laglorieuse (zone humide de Limac).

#### **SITE N°1 | Site des 9 Fontaines - Bostens**

Aménagement et valorisation des étangs des Neuf Fontaines

Réhabilitation et extension de l'airial Larousse

> détails pages 9-10



#### **SITE N°2 | Site de Castets à Bougue**

Le site de Castets, situé entre le Midou et le Ludon, fut occupé du paléolithique au Moyen-Age. Il comprend plusieurs mottes féodales et un ensemble de fossés et présente un intérêt historique et archéologique. Le plan de gestion écologique, finalisé en 2014, a été mis en œuvre dès ce début d'année.

Objectifs prévisionnels des aménagements :

- mise en place d'une signalétique depuis le centre-bourg
- mise en valeur des chemins existants et des éléments paysagers remarquables faisant la singularité de ce lieu (mottes, relief et points de vue)
- mise en scène du site : installation de panneaux pédagogiques sur les thématiques archéologique et historique

#### **SITE N°3 | Site de Massy à Gaillères**

Ce lieu de promenade, très prisé par les habitants de l'agglomération, a déjà fait l'objet d'aménagements : aire de jeux, parking, parcours de santé et de découverte des milieux naturels.

Le Parc Naturel Urbain offre l'occasion d'améliorer ces équipements.



#### **SITE N°4 | Centre Jean Rostand à Pouydesseaux**

Ce site a été choisi dès 1962 par Jean Rostand pour mener ses recherches dans le milieu naturel et y créer un laboratoire de milieu, complément du laboratoire classique. Ce site est également un remarquable outil d'observation, d'éducation et en même temps un laboratoire de biologie d'eau douce. Plusieurs stations permettent de découvrir la diversité du milieu (forêt, zones sèches et humides, ruisseau, plan d'eau ainsi que de nombreux spécimens de la flore et de la faune).

Ce site étant en partie aménagé, la principale action sera de créer des sentiers (pour piétons, cyclistes) qui permettront aux visiteurs d'accéder à ce site mais également de rendre accessible les richesses de ce site aux PMR.

Le Centre Jean Rostand et sa chaîne des étangs sont un site classé.



#### **SITE N°5 | Site de Limac à Laglorieuse**

Ce site devait constituer un lieu de vie sociale majeur autrefois sur la commune : lavoir, site de dévotion, jardins familiaux, cressonnière,... Il présente également des richesses environnementales avérées; c'est un lieu à petite échelle, intime et proche du centre du village. La gestion engagée par la collectivité sur le lit du ruisseau qui limite la fermeture du milieu pourrait être poursuivie en aval. La dimension spirituelle avec le pèlerinage est une caractéristique spécifique de ce lieu. L'objectif des aménagements sera de mettre en valeur les éléments bâtis : un lavoir caractérisé par une grande toiture et une fontaine (fontaine de Saint- Guirons, lieu de pèlerinage à l'Ascension). La présence d'un petit ruisseau (affluent du Ludon) entre ces deux entités bâties permettra aux visiteurs de retrouver la dimension hydrologique du PNU.

La Communauté de Villeneuve en Armagnac Landais :

Saint-Cricq-Villeneuve (berges du Midou), Sainte-Foy (étang)

La communauté de communes des Landes d'Armagnac :

Sarbazan (étangs), Roquefort (falaises calcaires)

C'est la complémentarité de ces lieux qui fait l'intérêt du Parc Naturel Urbain. Ils seront reliés entre eux par des voies douces au fur et à mesure de leur aménagement ainsi qu'une voie bleue entre Roquefort et Mont de Marsan.

### La voie bleue

Aménagement d'une passe à poisson sur la cascade de la Douze dans le centre-ville de Mont de Marsan pour permettre la libre circulation de certains poissons migrateurs, notamment des anguilles.

Cette mesure, nécessaire au bon état écologique de la Douze, répondra également à des enjeux de loisirs, puisqu'elle prendra en compte le passage des canoës kayaks et permettra le développement de parcours nautiques depuis Roquefort.

Les travaux seront achevés fin 2015

### CARTE DU PNU :



### Le PNU réunit trois intercommunalités :

- le Marsan Agglomération
- la Communauté de Communes des Landes d'Armagnac
- la Communauté de Communes du Pays de Villeneuve en Armagnac Landais

Il a pour objectifs de préserver les richesses naturelles, de valoriser le patrimoine bâti qui font la singularité de ces territoires et d'offrir aux habitants des espaces de promenade, de loisirs et d'éducation à l'environnement.

À terme, au Marsan Agglomération, six sites seront valorisés.

## 1<sup>RE</sup> REALISATION DU PNU : LE SITE NATUREL DES NEUF FONTAINES À BOSTENS

D'une superficie de 20 hectares, ce lieu est unique dans l'agglomération et ses environs. Il est riche d'habitats naturels variés et d'une biodiversité remarquable. L'idée d'un potentiel paysager à exploiter avait été initiée par les élus de Bostens. C'est le premier site naturel mis en valeur et aménagé par le Marsan Agglomération dans le cadre du PNU avec :

- l'aménagements des cheminements
- l'homogénéisation de la signalétique sur l'ensemble du site
- la revalorisation de l'airial (restauration des bâtiments, construction d'une chèvrerie...)
- l'aménagement des berges des deux étangs

Ancienne exploitation agricole où s'exerçait une polyculture, le site des Neuf Fontaines rassemble une grande diversité de paysages, de milieux naturels et d'espèces que l'on peut découvrir au gré de promenades. Il comprend un airial traditionnel landais et deux étangs et a aujourd'hui une vocation pédagogique et de loisirs pédagogique. Témoin d'un passé révolu, s'y trouvent réunis les paysages et les micro-milieux des vallées de l'ancienne lande.

Les visiteurs peuvent séjourner en plein cœur de la forêt au sein de deux meublés touristiques, dont un accessible aux personnes à mobilité réduite, ou d'un dortoir pour les pèlerins faisant un détour depuis la voie de Vézelay.

### SES CARACTERISTIQUES

- L'airial Larousse :  
C'est une réhabilitation typique d'une ferme landaise d'autrefois qui comporte une ferme d'habitation, un four à pain, un poulailler et une chèvrerie.



La chèvrerie :  
Elle abrite un cheptel de 70 chèvres à proximité d'un laboratoire où se fabrique le fromage. L'activité de pâturage qui existe ici participe à la restauration et à l'entretien des prairies.

- Les milieux naturels :  
Les étangs des Neuf Fontaines, qui datent de la moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, abritent des milieux intéressants, particulièrement les zones humides situées à proximité des berges. Ces milieux servent de refuge à une faune variée dont certaines sont emblématiques, comme la cistude ou la loutre.



Afin de répondre aux objectifs du PNU et vérifier la compatibilité des aménagements prévus avec la conservation de la biodiversité existante, un plan quinquennal a été élaboré pour la période 2012-2016 par le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine. Sa mise en oeuvre a pour vocation la préservation et/ou la réhabilitation de milieux naturels et des espèces de faune et de flore qui y sont associées.

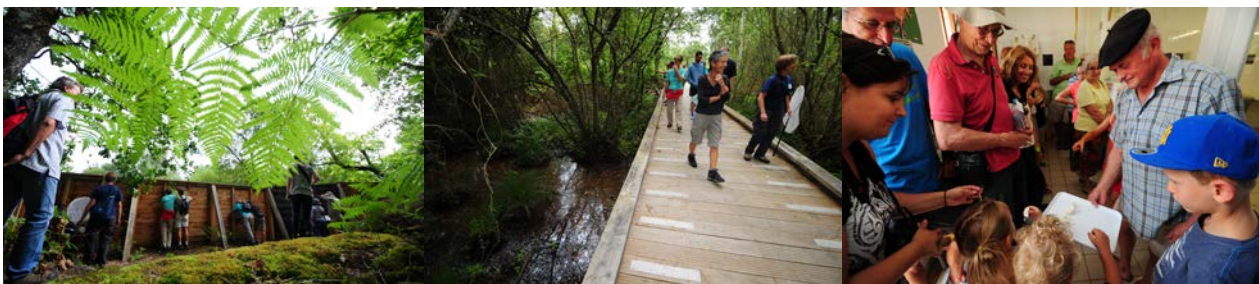
#### Les séjours :

Les visiteurs peuvent séjourner au sein de deux meublés touristiques ou d'un dortoir pour les pèlerins faisant un détour depuis la voie de Vézelay.

## LE PROJET PÉDAGOGIQUE

Il répond à l'un des objectifs prioritaires du PNU : l'éducation à l'environnement. L'airial Larousse intègre une salle de classe et un laboratoire. Pour les promeneurs, un mobilier adapté a été mis en place : observatoires près des étangs, tables de pique-nique, panneaux d'information sur les habitats et les espèces.

Pour assurer la sensibilisation à l'environnement du public scolaire, un partenariat a été passé entre le Marsan Agglomération et Cistude Nature, association de protection de la nature, agréée Association Educative Complémentaire de l'Enseignement Public. Cistude Nature propose des actions pédagogiques en adéquation avec les projets d'établissements et les programmes scolaires pour les écoliers, collégiens, et les enfants des instituts spécialisés. Le déroulement des animations est développé au cas par cas, afin de répondre précisément aux attentes des enseignants ou des éducateurs : sorties nature, observation, analyse de la faune et de la flore locale...

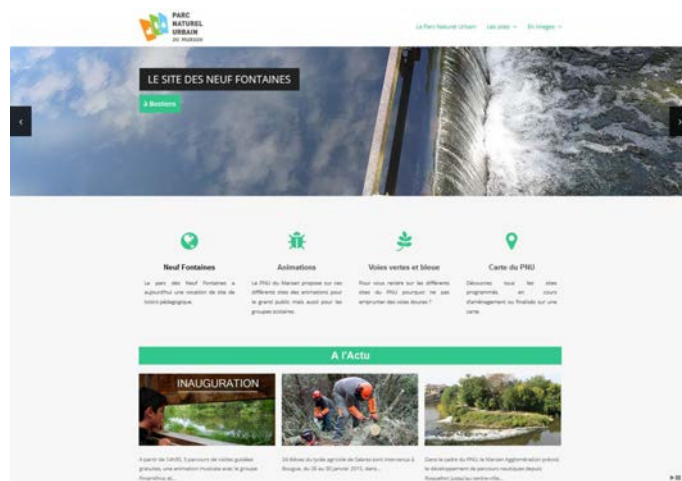


## UN SITE INTERNET POUR PRÉPARER SA VISITE

Mis en ligne depuis mi-février, le site Internet [parcnatureldumarsan.fr](http://parcnatureldumarsan.fr) est riche de contenu :

- rubriques "à voir" pour préparer votre visite
- des photos de la faune et de la flore
- des extraits vidéos des espèces animales filmées dans les sites naturels du PNU
- toutes les infos pratiques (accès et hébergement)
- des brochures en téléchargement.

Les parcours découverte ont été intégrés dans l'application itiaqui proposant gratuitement des parcours d'itinérance douce en Aquitaine.



## COÛT DE L'OPÉRATION

Montant de l'aménagement du site : 1 273 400 M€

Financements croisés de plusieurs partenaires :

- Participation du Marsan Agglomération : 691 160 M€
- Subventions des partenaires
  - Conseil Régional d'Aquitaine : 56 745 M€
  - Conseil général des Landes : 106 440 M€
  - A'LIENOR (1% Paysage) : 414 913 M€

## CONTACTS PRESSE

Anne Marie Commenay / Le Marsan Agglomération

[anne-marie.commenay@lemarsan.fr](mailto:anne-marie.commenay@lemarsan.fr) / 05 58 46 61 55

[www.lemarsan.fr](http://www.lemarsan.fr)

Suivez-nous sur : 